# ATTENTION

# PARENT OU TUTEUR

# Programme d’identification des enfants

L'Agence de l'éducation locale [AEL] est chargée d'identifier tout enfant âgé de 3 à 21 ans susceptible d’être en situation de handicap et qui réside ou fréquente une école privée dans les limites géographiques de l’AEL. Il s’agit également des enfants qui résident dans l’AEL et qui suivent un enseignement à domicile, ainsi que des enfants âgés de 3 à 21 ans qui ne sont pas encore inscrits à l'école.

L’AEL est également chargée de l'évaluation de ces élèves afin de déterminer s'ils sont éligibles à l'éducation spécialisée ou à des services connexes en vertu des lois fédérales et étatiques.

L’AEL s'engage également à identifier les enfants avant leur troisième anniversaire afin de dispenser des services d'intervention précoce pour les enfants en situation de handicap de trois et quatre ans. Si vous avez des questions ou des préoccupations en ce qui concerne le développement de votre enfant et souhaitez qu’il soit évalué, veuillez appeler [interlocuteur de l’AEL] au [numéro de téléphone] pour prendre rendez-vous.

Si vous pensez que votre enfant peut avoir besoin d'une évaluation pour déterminer son admissibilité aux services d'éducation spécialisée de l’AEL, vous pouvez en faire la demande, sans frais, par l'intermédiaire du bureau d'éducation spécialisée de l’AEL. Veuillez nous contacter aux coordonnées suivantes :

#  [Interlocutteur AEL]

# [Adresse AEL]

# [Ville, État, code postal AEL]

# [Numéro de téléphone]

# [E-mail]